



LES ENTREPRENEURS AU SERVICE DU MIEUX VIVRE

CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE FONTAINERIE AVENUE DE LA MEDITERRANEE - VIAS

Le présent contrat a pour objet la maintenance et l'entretien d'une installation de fontainerie située à :

- Avenue de la Méditerranée
34450 VIAS

Comprenant : La fontaine (jets + éclairages), les pompes d'effet d'eau, l'armoire de commande et le local technique.

OBJET DU PRESENT CONTRAT

L'objet du présent contrat a pour but la vérification périodique de l'installation précisée en page 1. Afin de prévenir, dans la mesure du possible, les avaries ou incidents de fonctionnement de l'installation ainsi que de déterminer les travaux à exécuter de remise en état, pour assurer le rendement optimal d'installation dans la mesure où ces défauts sont décelables ou visibles.

NOS PRESTATIONS

TERIDEAL – SEGEX ENERGIES procédera à :

- 1 visites par semaine sur l'ensemble de l'installation du 01 avril 2025 au 30 Juillet 2025 et du 01 septembre 2025 au 31 Septembre 2025 (soit 15 passages)
- 2 visites par semaine sur l'ensemble de l'installation du 01 juillet 2025 au 30 août 2025 (soit 9 passages)
- 1 visite complémentaire par mois du 01 octobre 2025 au 31 mars 2026 pour le contrôle des pompes de relevage et la sonde inondation (intégrées dans l'abonnement).

LES DIFFERENTS CONTROLES DURANT LA VISITE

- Contrôle de la tension d'alimentation
(Ordre et présence des phases)



- Contrôle de l'intensité absorbée et du tarage des relais thermique
- Contrôle des fuites d'eau sur l'installation en local technique
(À l'exclusion de tout autre réseau de distribution)
- Contrôle du bon état des contacts électriques
- Contrôle des sondes de niveaux
- Contrôle du fonctionnement d'organes de report de niveau
- Contrôle visuel de l'état général de l'installation définie dans le descriptif de l'installation
- Contrôle des pièces d'usure des pompes (jets, relevage et filtration)
- Contrôle de fonctionnement des jets
- Vérification du fonctionnement de la filtration
- Vérification du fonctionnement de l'éclairage
- Nettoyage des caissons inox par aspiration
- Nettoyage des paniers dégrilleurs
- Contrôle de la sonde inondation
- Contrôle du bon fonctionnement du report d'alarmes

PLUS VALUE

- Fourniture d'engins de levage et de manutention selon dimensionnement
- Frais d'interventions supplémentaires : 748,00 € HT
- Main d'œuvre au taux horaire : 85 € HT
- Travaux effectués en atelier pour préparation ou démontage pour devis
- Toutes interventions seront effectuées après accord du client
- La fourniture de toutes pièces détachées sur prix catalogue
- Les prix s'entendent hors taxes TVA 20% en plus

COMPTE RENDU

Chaque visite sera actionnée par un rapport d'intervention (R.I)

Le technicien de TERIDEAL effectuant les visites, consigne sur ce R.I ses observations éventuelles concernant les défauts d'entretien courant à charge du client, les réparations qui s'avèrent nécessaires par suite d'usure et notamment les changements de pièces à effectuer.



Le client devra consigner également si nécessaire ses remarques sur ce même compte rendu qui est signé conjointement par le technicien du fournisseur et le responsable client qui en conserve un exemplaire.

Le compte rendu de la visite tiendra lieu de justificatif de cette visite

OBLIGATION DU CLIENT

-Les visites périodiques du personnel technique de TERIDEAL ne dispensent aucunement le propriétaire du matériel d'exercer la surveillance courante de l'installation ou d'effectuer les opérations de Contrôle, d'entretien et en particulier pour les installations automatiques, les essais systématiques tels que recommandés au moment prévu par le guide de conduite fourni par le fabricant du matériel, notamment si la durée de fonctionnement entre deux visites contractuelles dépasse la limite prévue.

En particulier, le personnel d'entretien du client est chargé des travaux ordinaires élémentaires tels que vérification de l'état de propriété, du nettoyage de la dalle et des caniveaux, de l'alimentation en courant électrique, etc.

- Le personnel d'entretien est tenu d'être présent lors des visites.
- Le personnel technicien du prestataire aura pendant toute la durée du contrat accès aux locaux.
- Le client veille à l'entretien de son local et à ce que les différents conduits ne soient pas obstrués. Toutes modifications du matériel, de l'état des lieux et des conditions d'exploitation doivent être signalées à TERIDEAL.
- Indiquer le nom de la personne à contacter, susceptible d'être le correspondant de TERIDEAL.
- Contacter le plus rapidement TERIDEAL en cas de panne.

DUREE DU CONTRAT

- Ce présent contrat prend effet à compter du 01/04/2025
- Il est établi pour 24 mois à compter de la date précédente.
- Il peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant son expiration, par lettre recommandée.



-Ce contrat n'est valable que s'il a été approuvé par la TERIDEAL. En cas de défaut de ladite approbation, la seule obligation de TERIDEAL serait de rembourser la somme perçue lors de la signature du contrat.

CLAUSES SUSPENSIVES

- Pour non-respect des obligations du client.
- En cas de vente du matériel ou de l'installation, le contrat d'entretien n'étant pas cessible.
- En cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens du client.

FACTURATION ET CONDITION DE PAIEMENT

-Le montant de base annuel de l'abonnement est payable dans le mois suivant l'émission de la facture d'un montant de :

24 passages à 688,60 euros HT : 16 526,40 € HT/12 mois

HT.....	16 526,40 € HT
TVA 20 %.....	3 305,28 €
PRIX TTC.....	19 831,68 € TTC

INTERVENTIONS

- La signature du contrat engage TERIDEAL à assurer les interventions sous 48 heures (jours ouvrables)
- Ces interventions font l'objet d'une facturation séparée (pièces, main d'œuvre, déplacement).
- En cas de pannes, le client devra se conformer aux prestations de la page 3 (Obligation du client).

VISITE

-Dans le cas où l'abonnement a été souscrit pour un seul entretien, la date de la visite sera laissée au libre choix de la TERIDEAL.

TERIDEAL

-Dans le cas où l'abonnement a été souscrit pour plusieurs entretiens, la ou les périodes de ces visites supplémentaires seront convenues entre le client et TERIDEAL lors de la signature du présent contrat.

LIMITES CONTRACTUELLES

Ce contrat limite les obligations de TERIDEAL aux prestations qu'il définit expressément.

La responsabilité de TERIDEAL ne saura être engagée en cas de dommage causés par l'interruption du fonctionnement de l'installation pour quelque cause qu'il soit, (qu'il s'agisse d'un vol, d'un incendie, de bris total ou partiel ou de toute autre cause sans que cette énumération soit limitative).

Toute obligation d'indemnisation de la part de la TERIDEAL est exclue.

Par nature, une panne est de caractère aléatoire et donc imprévisible. La mise hors service d'un élément peut avoir des causes directes ou indirectes, immédiates ou à terme. Par conséquent, il nous est impossible de prétendre pouvoir en découvrir les causes en une ou même plusieurs visites.

Toute rature, surcharge, modification du texte a pour effet de rendre nul le présent contrat.

Fait à LE CANNET
Le ... 09/04/25

Nom et signature précédé de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

Le représentant de TERIDEAL

Terideal Segex Energies
Immeuble Florence
3 place Gustave Eiffel - 09 20730
04529 80013 ext 00
TAL 05 69 81 16 00
RCS METZ N 788 056 463
SONCHEL

**LU ET APPROUVÉ
BON POUR ACCORD**

Signature du client

Le 15/04/2025

*Lu et approuvé
Bon pour accord*